

(N° 55.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 1915.

Projet de loi allouant des crédits provisoires à valoir sur les budgets de l'exercice 1914 (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. de WOUTERS d'OPLINTER.

MESSIEURS,

Le Gouvernement a déposé, dès l'ouverture de la session sur le bureau de la Chambre, les différents projets de budgets pour l'exercice 1914.

A l'heure actuelle aucun de ces budgets n'a été examiné; il importe cependant d'assurer la bonne marche des services administratifs jusqu'au moment où les crédits annuels auront été régulièrement discutés et votés.

Dans ce but, le Gouvernement soumet à la Chambre un projet de loi allouant des douzièmes provisoires pour les cinq premiers mois de l'année 1914.

La Commission spéciale estime ce projet de loi parfaitement justifié et, par 5 voix contre 2, vous en propose l'adoption.

Le Rapporteur,

Fernand DE WOUTERS.

Le Président,

F. SCHOLLAERT.

(1) Projet de loi n° 52.

(2) La Commission, présidée par M. Schollaert, était composée de MM. Bertrand, Brifaut, de Wouters d'Oplinter, Moyersoen, Ozeray, Versteylen.